



République Démocratique du Congo
ORDRE DES PHARMACIENS
CONSEIL NATIONAL

Ordonnance-Loi n°91-018 du 30 mars 1991



Membres du Bureau :

KABEYA MUKENDI Faustin
Président

PANZU MAVWANDA Glorry
Vice-président

LUMEMBE NUMBI Nicolas
Secrétaire

BULULU KASANDA Robert
Secrétaire Adjoint

TSHIBONGE LEMBA Cynthia
Trésorière

Membres du Conseil :

Section A

Ph. NGOYA KALETA Agnès
Ph. KALENGA KAMBELEMBELE
Ph. KAKULE ISSE MULUPI B.
Ph. KABEYA MUKENDI Faustin
Ph. MANTENDA TINGU
Ph. MUJINGA BIBI Monique
Ph. MAZOMBE MUHEMEDI
Ph. TSHIBONGE LEMBA Cynthia

Section B

Ph. BAEBINO KALIKPETE Alexis
Ph. NZENGO NVELO Sébastien
Ph. MUKENDI TSHIMANKINDA F.
Ph. BULULU KASANDA Robert

Section C

Ph. PALUKU SANDALO Cyrille
Ph. LUMEMBE NUMBI Nicolas
Ph. SHAMASHANGA KWETE L.

Section D

Ph. PANZU MAVWANDA Glorry
Ph. NGALULA MBIANZU Astrid
Ph. KAHAMBWE TAMBWE J.L.
Ph. MBALA MWANISHA Jean

DECISION N° CNOP/002/2018, PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DES UNIVERSITES DONT LES FACULTES DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES FORMENT DES PHARMACIENS ELEGIBLES A L'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE.

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, dans sa mission de protection de la santé de la population, de la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession pharmaceutique (article 2 de l'Ordonnance-Loi N°91-018 du 30 Mars 1991 créant l'Ordre des Pharmaciens de la RDC), après examen du recours introduit par l'Université Catholique du Graben et après lui avoir formulé la recommandation, qu'elle a exécutée, de renouveler et actualiser le protocole d'accord avec la faculté des Sciences Pharmaceutiques de l'Université de Kinshasa décide de compléter la liste des universités dont les facultés des Sciences Pharmaceutiques forment des Pharmaciens éligibles à l'inscription au tableau de l'Ordre de la manière suivante :

1. L'Université de Kinshasa (UNIKIN)
2. L'Université de Lubumbashi (UNILU)
3. L'Université de Kisangani (UNIKIS)
4. L'Université Officielle de Bukavu (UOB)
5. L'Université Catholique du Graben (UCG)

Les Conseils provinciaux sont chargés de l'exécution stricte de cette décision.

Fait à Kinshasa, le **29 AOUT 2018**

Pour le Bureau du Conseil National

Ph. LUMEMBE NUMBI Nicolas

Secrétaire
CNOP 0237/85

Ph. KABEYA MUKENDI Faustin

Président
CNOP 0254/86

Ordre des Pharmaciens, Conseil National 78, avenue de la Victoire, place Kimpwanza,
Commune de Kasa-vubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo
Site web : www.ordredespharmaciens-rdc.org, Email: ordrepharmrdc@gmail.com -
contact@ordredespharmaciens-rdc.org
Compte Bancaire FBNBANK : N°0022080000073

Président National

Faustin MUKENDI KABEYA
Tél. : +243 81 81 00 740
99 99 35 725
santemetre@yahoo.fr

Secrétaire National

Nicolas NUMBI LUMEMBE
Tél. : +243 81 50 31 633
89 70 27 564
nicolaslumembe@gmail.com

Secrétaire Permanent

Histone NTANGU BILO
Tél. : +243 82 34 75 404
89 18 11 517
histonebilo21@gmail.com